

Lettre ouverte et communiqué de presse

7 décembre 2017

Monsieur le président du Conseil Départemental,

Suite au courrier daté du 17 novembre 2017, adressé à tous les élus du département d'Indre et Loire ainsi qu'à tous les députés et sénateurs de la circonscription, au sujet de la suspension des CPOM à la Fondation Verdier comme à l'ADSE, nous revenons vers vous afin de vous demander de nous recevoir (2 personnes par organisation syndicale) à l'issue du rassemblement et de la manifestation à l'appel des Organisations Syndicales Départementales CGT FO SUD pour :

- Evoquer la situation de la poursuite de la dégradation des conditions de travail dans ces établissements
- D'obtenir des garanties sur l'emploi, les postes, les services de la Fondation Verdier et de l'ADSE et de tous les établissements de la Protection de l'Enfance dans tout le département

Par ailleurs, nous tenons à vous alerter des attaques du gouvernement qui ont lieu sur le secteur social et médico-social et qui consistent à mettre fin à l'opposabilité, c'est-à-dire au financement de tous les droits conventionnels de tous les établissements relevant du code de la sécurité sociale.

Nous revendiquons et exigeons le retrait de l'article 50 du PLFSS sans discussion et des moyens à la hauteur des besoins dans tous les établissements du secteur social et médico-social.

Nous vous rappelons qu'une mobilisation, fin janvier, est prévue dans les EPAHD où la situation comme vous le savez est dramatique parce que l'opposabilité, l'obligation de financement des droits conventionnels, a été supprimée en 2009. De notoriété publique, chacun connaît les résultats de cette mesure.

Les organisations syndicales signataires de l'appel au rassemblement du 15 décembre saluent salariés de l'ADSE en grève depuis le 7 décembre qui défendent leurs emplois, leurs postes, leurs services et les missions de service public de la Protection de l'Enfance.

Pour cette raison, les syndicats départementaux accompagneront les salariés de l'ADSE devant le Conseil Départemental et la Préfecture pour la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Veillez agréer Monsieur nos respectueuses salutations syndicalistes.